



Conseil Municipal

Du
18/09/2014

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **03/09/2014**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
38**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2014
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2014
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames BAGUET Nathalie, BOHN Christelle, VINCENT Marie-Thérèse, WAIL Mariam, Messieurs BAUGEY Florimond, BOURGEOIS Michel, DUARTE SERRA Jean, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, MICHEL Bruno

ETAIT EXCUSE

MILLOT Pierre-Edouard

ETUDE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT RUE DE FANICAN

Rapporteur: Le Maire

La rue de Fanican étant très abîmée, un projet d'aménagement a été demandé au « Bureau du Paysage ».

Leur offre se décompose ainsi :

- 1) Réalisation du relevé topographique : 800€ HT
- 2) Réalisation de l'esquisse sur l'ensemble de la rue : 850 € HT
- 3) Réalisation de l'avant-projet : 2 050 € HT
- 4) Dossier A3 pour subvention : 150 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché pour l'étude concernant le projet d'aménagement de la rue de Fanican avec le Cabinet « Le Bureau du Paysage » pour la somme de 3 000 € HT

Votes exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Bruno MICHEL

